

Faisons connaissance ! CFISPA & SPW

06.06.2024

ACCUEIL DES CENTRES AU
SPW EMPLOI FORMATION





Accueil

LE MOT DE LIONEL BONJEAN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
SPW ÉCONOMIE EMPLOI RECHERCHE



Le SPW Emploi Formation

PAR CATHERINE STASSER,
INSPECTRICE GÉNÉRALE F.F.

5 directions



Un comité de département

Le Codep



Catherine STASSER
IG



Ariane BARÉ
Direction des emplois de
proximité



Yamina MEZIANI
Direction de la formation
professionnelle



Stéphane THIRIFAY
Direction de l'emploi et
des permis de travail

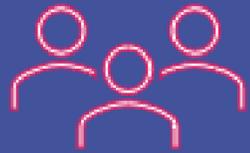


Jehan VANDER PUTTEN
Direction de la
promotion de l'emploi

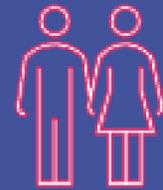


Laurent
VERBAUWHEDE
Direction des politiques
transversales R-C

Les agents



135 agents



70 femmes
65 hommes



93 nommés
42 contractuels



+ 30 dispositifs



Encourager la formation professionnelle



Promouvoir l'insertion socioprofessionnelle



Soutenir la création d'emploi et d'entreprise



Renforcer les usages numériques



Autoriser la migration économique

Un travail en partenariat



... et les autres acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle



La direction de la Formation professionnelle

PAR YAMINA MEZIANI,
DIRECTRICE

Les Dispositifs de la DPF Des Agréments// Des Projets

Cheques Formation

Chèques formation à la création
d'entreprises

Formation Agricole

Formation Aides Familiales

CISP

Digistart/PMTIC

CFISPA

Projets du Plan de Relance Wallon (PRW)

- *Parcours de renforcement des compétences*
- *Renforcement du suivi psychosocial au sein des CISP*
- *Label Qualité CISP*

Wallangues

Programme FEDER

Programme Interreg

Projets ERASMUS+

La galaxie SPW

TROUVER SON CHEMIN :
PLUSIEURS NIVEAUX

**Direction
générale**

SPW ÉCONOMIE EMPLOI RECHERCHE

Département

SPW EMPLOI FORMATION

**Votre interlocuteur
direct**

Direction

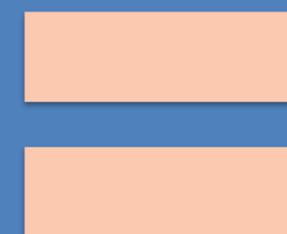
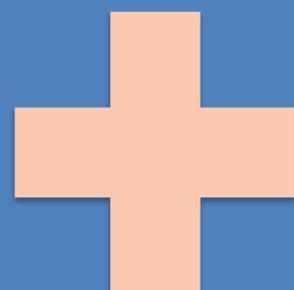
DIRECTION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Le département de l'Inspection économique et sociale

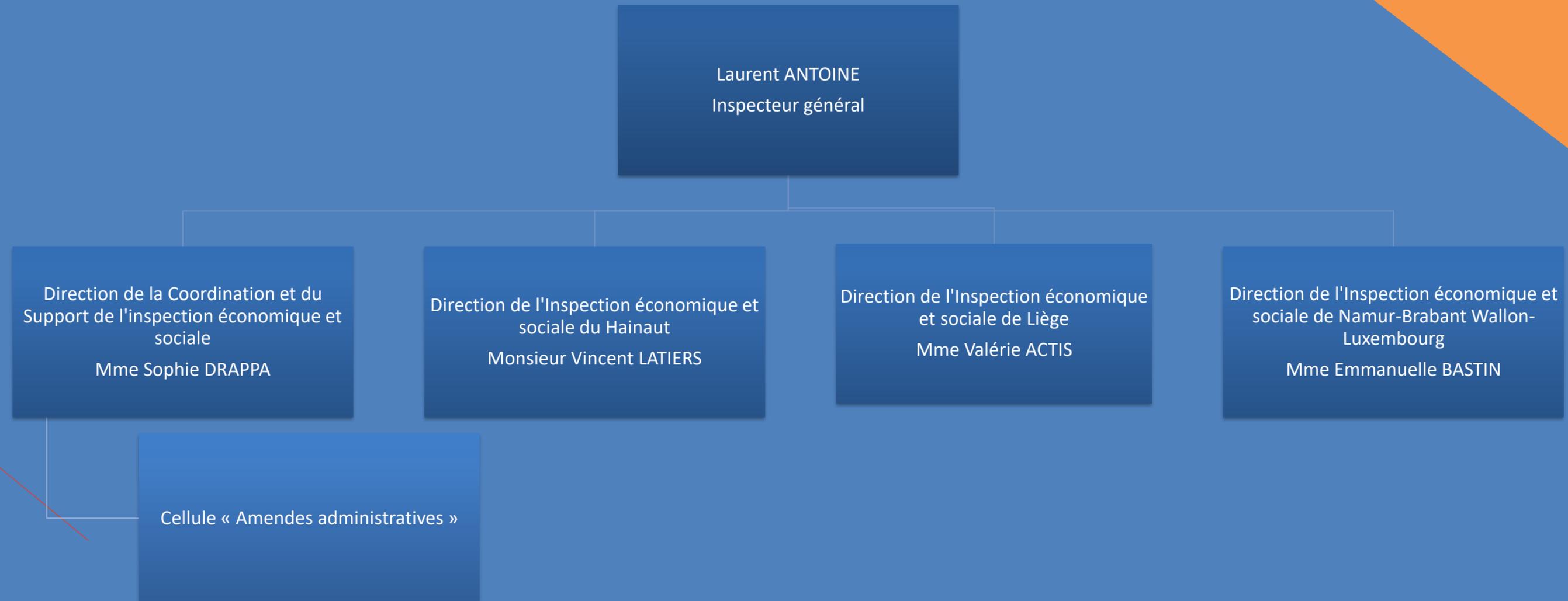
PAR LAURENT ANTOINE,
INSPECTEUR GÉNÉRAL

Un peu d'histoire...

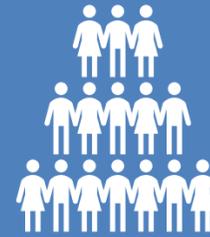
2018



L'organigramme du DIES...



Carte d'identité du DIES



80 agents dont +/- 60 inspecteurs



Charleroi – Mons
Namur
Liège – Saint Vith



En charge du contrôle d'une quarantaine de dispositifs (cfr. Infra)



Ministre(s) de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation



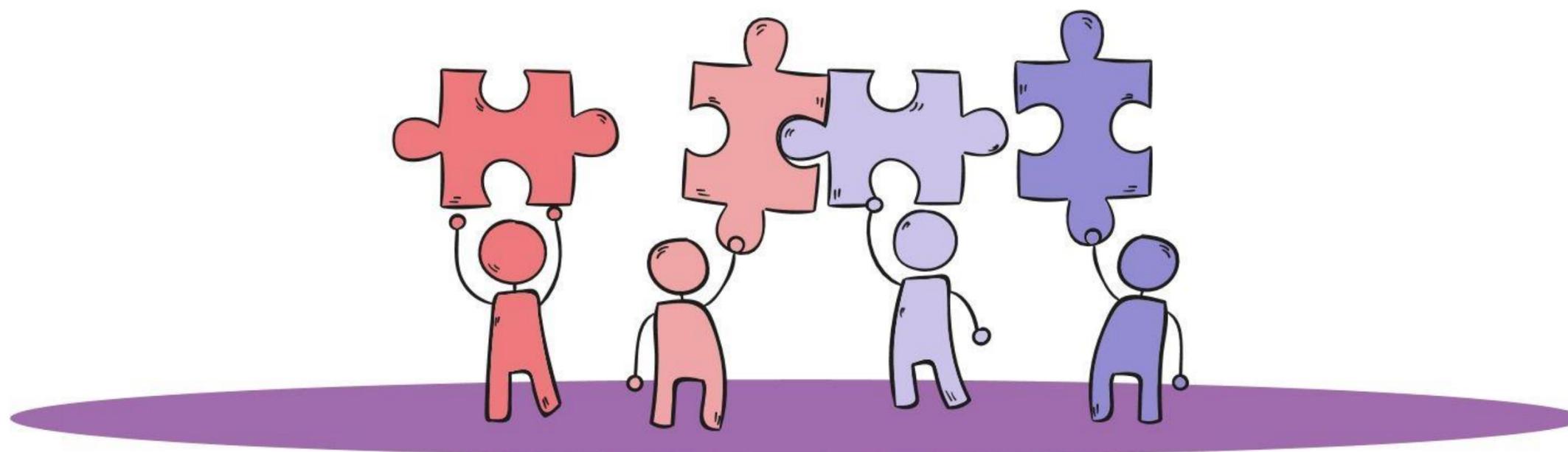
Décrets du 28.02.2019
AGW du 04.04.2019

Les dispositifs contrôlés...

Amendes Administratives	Centre de formation agricole
Agences de développement centre-ville	Formation en alternance
Agence Développement Local	Centre de formation pour aides ménagères
Animation Économique FEDER	Fonds Européen agricole pour le développement rural
Animation Économique INTERREG	Fonds européens de développement régional
Agences Conseil en Economie Sociale	Fonds social Européen
Airbag	Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à Finalité Sociale
Agences locales pour l'emploi	Implantations commerciales
Activités Ambulantes	Indemnités Compensatoires
Accès à la Profession	Titres-Services
Aide à la Promotion de l'Emploi	Intérim insertion
Crédit adaptation	Main d'Oeuvre étrangère Cartes Professionnelles
Chèques Entreprises	Main d'Oeuvre Etrangère Permis Travail
Congé-éducation payé	Outplacement
Chèques Formation	Primes Investissement Régionales Transport Alternatif (BAT/CONT)
Chèques Formation à la création d'Entreprise	Primes investissement Emploi
Centre de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adaptés	Primes Investissement Cofinancées FEADER
Centres d'Insertion Socio Professionnelle	Primes Investissement Cofinancées FEDER
COVID Ex-post	Primes investissement Régionales GE
Chèques React-EU	Primes Investissement Régionales PME
Formation de base au numérique DIGISTART	Primes Investissement Régionales Protection Environnement (UDE/ENV)
Discrimination	Placement/Intérim
Economie Sociale divers (immo/reuse)	Structure d'Accompagnement à l'auto-crédation d'Emploi
Entreprises d'Insertion	Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands
Espaces Publics Numériques	Subventions facultatives
Projets immobiliers en économie sociale	



Notre équipe



MURAT DAG

CAROLINE LECLoux

ANNE MEURICE

Organisation pratique du dispositif

- DEMANDES D'ADMISSION
- CONTRATS
- ENCODAGE DES PRESTATIONS
- DIMONA / ASSURANCES
- PAIEMENTS
- MENTIONS LÉGALES



Demandes d'admission



- [FORMULAIRE DE DEMANDE](#)
 - A partir du 1^{er} Juillet
 - Tripartite (Stagiaire / Centre / SPW)
- POUR LES DÉROGATIONS -> CONVENTION

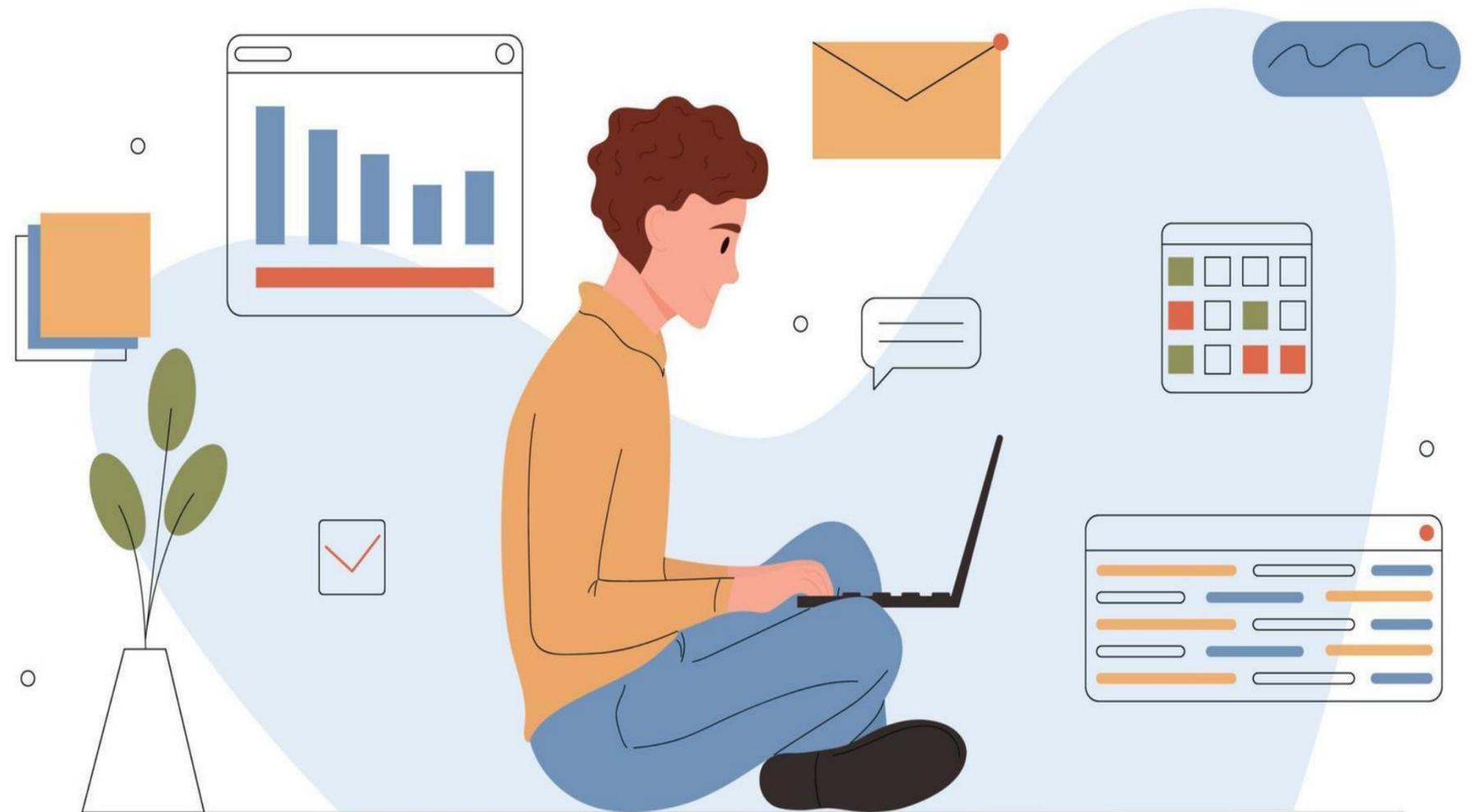
Contrats

- DÉTERMINATION
- VALIDATION
- FORMATION QUALIFIANTE



Encodage des prestations

- [ALFRESCO](#)
- [EXCEL](#)



Dimona

Qu'est-ce qu'une DIMONA ?

Déclaration Immédiate/Onmiddellijke Aangifte

L'utilité de ce document ?

Pour indiquer :

- qu'un travailleur entre en fonction ;
- qu'un travailleur quitte sa fonction ;
- qu'un travailleur est occupé plus ou moins longtemps que prévu.

L'objectif de ce document :

La **Sécurité sociale** utilise les données « Dimona », entre autres, pour :

- identifier rapidement des travailleurs ;
- constater de façon univoque et uniforme le lien entre un travailleur et un employeur ;
- octroyer des avantages sociaux aux travailleurs.

Les informations requises :

- le numéro de registre national (NRN) du travailleur;
- la commission paritaire à laquelle ressortit le travailleur ;
- le type de travailleur – statut (ouvrier/employé) – classe de risque (F2) ;
- la période de travail : la date de début et - si vous la connaissez déjà - la date de fin;

Le tableau à constituer/compléter et recevoir :

Déclarations DIMONA - stagiaires SPW								
Document à envoyer AVANT le début du stage à :						xxx@spw.wallonie.be		
						Adresse postale		
NISS	NOM	Prénom	Sexe	Nationalité	Date de naissance	rue + n°	code postal	Localité

• • •

					M
					F
					X
Ouvrier/employé	Classe de risque	Statut	Date d'entrée	Date de fin	
		F2			

• • •

Assurances

- ASSURANCES AC et RC : en centre
- ASSURANCES AC et RC : en entreprise

Paiements



CALENDRIER RESTE INCHANGÉ

- FRAIS DE FONCTIONNEMENT / FRAIS DE STAGIAIRES :
 - Avances trimestrielles
 - SPW dès le 1er juillet 2024
- FRAIS INFRASTRUCTURE :
 - Annuel
 - AVIQ en 2024
- ANM :
 - Réglementés : AVIQ en 2024
 - “Quasi réglementés” : SPW dès 2024
- LOIS SOCIALES :
 - Au fur et à mesure des demandes
 - SPW dès le 1er juillet 2024



Paiements



DÉCLARATION DE CRÉANCE A UTILISER DANS CERTAINS CAS :

- A la demande du SPW
- Modèle fourni

Mentions légales

- Lien vers les logos : <https://www.wallonie.be/fr/logos-wallons>



- Site CFISPA en ligne le 28 juin



Emploi et Formation professionnelle en Wallonie

Que cherchez-vous ?



CFISPA

A dater du 1er juillet 2024, la direction de la Formation professionnelle du SPW Emploi Formation assure le suivi des centres CFISPA à la place de l'AVIQ.

Les Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) proposent une formation qualifiante aux personnes qui ne peuvent suivre une formation destinée à l'ensemble de la population. L'objectif est d'assurer au stagiaire un emploi dans des conditions habituelles de travail.

Les CFISPA doivent être agréés pour donner des formations. Ils reçoivent alors des subventions. Il existe actuellement treize CFISPA reconnus en Wallonie.

Vous représentez un CFISPA

Vous êtes stagiaire dans un CFISPA

VOUS REPRÉSENTEZ UN CFISPA



Depuis le 1er juillet, votre interlocuteur principal est la direction de la Formation professionnelle au sein du Service PUblic de Wallonie, et non plus l'AVIQ.

CONTACTS

SPW Emploi Formation

Direction de la Formation professionnelle

Boulevard Cauchy 43-45, 5000 Namur

L'équipe CFISPA est joignable du lundi au vendredi.

FORMULAIRES ET DOCUMENTS UTILES



VOUS ÊTES STAGIAIRE DANS UN CFISPA



CONTACTS

[Liste des CFISPA agréés](#)

Les CFISPA proposent un parcours qui peut comprendre plusieurs phases selon la situation de la personne :

Le parcours est individualisé et adapté en fonction des compétences, des aptitudes et des besoins du stagiaire ainsi que des spécificités de son projet professionnel. Il comprend des périodes de stages en entreprise afin de renforcer les passerelles avec le monde du travail et d'accroître les possibilités d'intégration professionnelle du stagiaire.

Le stagiaire est par ailleurs accompagné par une équipe pluridisciplinaire composée de formateurs mais également d'agents en intégration professionnelle, d'assistants sociaux et d'agents de guidance et d'orientation.

La durée du parcours de formation varie en fonction des acquis professionnels du stagiaire, des objectifs fixés avec le centre et des évaluations périodiques en cours de parcours.

Phase de détermination de projet



Phase de validation de projet



Questions / Réponses



MERCI !



Boulevard Cauchy, 43-45 – 5000 NAMUR



cfispa.eer@spw.wallonie.be